

SECURITY NEWS N°49 – 19 septembre 2005
L'actualité de la privacy et de l'identité numérique
Préparée par Arnaud Belleil et Herwann Perrin

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.cecurity.com/site/PubNews2005.php>

SOMMAIRE :

Le dossier du mois : observer Big Brother

Surveiller la surveillance

Le sénateur Lecerf souhaite renverser le syndrome Big Brother

Sarbanes-Oxley, Informatique et libertés : transparence contre secret

Etats-Unis : l'accès des particuliers au dossier de crédit

Vers le panoptique participatif

Economie des données personnelles

Etudes en série sur l'exploitation des données personnelles

Prédiction des comportements grâce au téléphone mobile

Administration électronique

Schéma directeur administration électronique

Etude Capgemini consulting sur la e-administration

Royaume-Uni : la carte des gentils ados

Juridique

L'acte authentique électronique est (enfin) arrivé

DSI, RSSI confrontés au chantier de la conformité

Obligation de géolocaliser les appels d'urgence

Archivage et Traçabilité

Les entreprises et l'archivage des documents électroniques

Le dossier RFID de l'Expansion

Identité Numérique

Quel retour sur investissement pour la carte d'identité britannique ?

Biométrie, sécurité et libertés individuelles

Un NIS (Numéro d'Identifiant de Santé) pour le DMP

Travail

CPO : combien de divisions ?

A découvrir

Séminaire protection des données personnelles de la DGE

Privacy & Confidentiality Perspectives

The Sorting Door project

Evènements

L'agenda de Cecurity.com

ANNONCE :

Partenariat entre Posteasy et Cecurity.com pour l'archivage des transactions dématérialisées

Posteasy couple son service de lettre numérique au coffre-fort électronique de Cecurity.com pour conserver dans le temps la valeur probatoire des documents dématérialisés.

En savoir plus : www.posteasy.fr/index.php?cPath=36_115

LE DOSSIER DU MOIS : OBSERVER BIG BROTHER

Surveiller la surveillance

Faire en sorte que chaque personne soit le gendarmes de ses propres données personnelles, que *Big Brother* soit surveillé par des millions de personnes : un rapport du Sénat paru en juin 2005 relance l'idée selon laquelle la transparence réciproque serait plus efficace que la préservation des secrets pour garantir véritablement la protection de la vie privée.

☞ Lire la suite : <http://www.cecurity.com/site/PubArt200506.php>

Le sénateur Lecerf souhaite renverser le syndrome Big Brother

Pour le sénateur Lecerf, la création d'un fichier central biométrique associé à la nouvelle carte d'identité électronique constituerait un gain de liberté. A condition que chacun puisse bénéficier d'un accès libre, sécurisé et gratuit pour les renseignements le concernant.

Source : L'Expansion – Date : 5 septembre 2005 – Auteurs : Julien Jeanneney et Olivier Guillemain

☞ Lien de l'article : <http://www.lexpress.fr/info/sciences/dossier/biometrie/dossier.asp?ida=434803>

« Identité intelligente et respect des libertés », Rapport de M. Jean-René Lecerf, fait au nom de la mission d'information de la commission des lois du Sénat :

<http://www.senat.fr/rap/r04-439/r04-43921.html#toc342>

Sarbanes-Oxley, Informatique et libertés : transparence contre secret

La question des « lignes éthiques » (*whistleblowing*) vient de mettre en évidence une contradiction, selon la Cnil, entre la loi Informatique et Libertés et la loi américaine Sarbanes-Oxley. Or cette dernière a vocation à s'appliquer aux filiales françaises des groupes américains cotés en bourse. Au-delà du débat juridique, un enjeu de société : la transparence est-elle préférable au secret ?

Source : Libération – Date : 15 septembre 2005 – Auteur : Nicolas Cori

☞ Lien de l'article : <http://www.liberation.fr/page.php?Article=323770>

Etats-Unis : l'accès des particuliers au dossier de crédit

Aux Etats-Unis les grandes bases d'information sur la solvabilité des particuliers (*credit bureau*) ont opéré un virage radical depuis quelques années. Traditionnellement, ces sociétés ne vendaient les rapports de crédit sur les particuliers qu'aux établissements financiers ou autres entreprises. Désormais elles proposent aux particuliers un service en ligne d'accès à l'information ou des services d'alerte dès que « leur » dossier est consulté par un tiers.

☞ Un exemple de service : <http://www.consumerinfo.com>

Vers le panoptique participatif

Dans une longue contribution en anglais publiée en mai 2005 sur le blog Worldchanging, Jamais Cascio détaille une révolution qui pour lui a déjà commencée : un archivage exhaustif de toutes les informations et événements, réalisé non pas par un pouvoir dictatorial mais par chacun d'entre nous. Avec nos téléphone mobile intégrant la photo et la vidéo, nous avons commencé à construire, jour après jour, un « panoptique participatif » grâce auquel, à terme, tout sera archivé et accessible sur le réseau. Les impacts seront considérables : la surveillance des surveillants, le mensonge impossible, la naissance des « *Memory Right Management* », etc. Une vision crédible, stimulante et parfois terrifiante.

Source : Worldchanging.com – Date : 4 mai 2005 – Auteur : Jamais Cascio

☞ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.worldchanging.com/archives/002651.html>

ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

Etudes en série sur l'exploitation des données personnelles

Selon une étude de la société ChoiceStream les internautes plébiscitent la personnalisation des services tout en étant de moins en moins enclins à confier des informations personnelles aux cybermarchands. Pour sortir de cette contradiction apparente, les sites devront mettre en œuvre des politiques convaincantes en matière de gestion et de sécurisation des données personnelles. Dans ce domaine, il reste beaucoup à faire indique une seconde enquête du Customer Respect Group (CRG). 72% des entreprises analysées obtiennent une note médiocre. Pourtant, indiquent les auteurs du CRG, les entreprises sont de plus en plus sensibilisées à l'importance de la *privacy*. Les actes devraient suivre.

Source : JDNNet – Date : 22 août 2005 – Auteur : Solveig Emerard-Jammes

■ Lien de l'article : <http://www.journaldunet.com/0508/050823personnalisation.shtml>

Source : TechNewsWorld – Date : 26 août 2005 – Auteur : John P. Mello

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.technewsworld.com/story/45739.html>

Prédiction des comportements grâce au téléphone mobile

Le projet du MIT intitulé « *Reality Mining Project* » est étonnant et intéressant. L'idée était de récolter les données issues de l'utilisation des téléphones mobiles – 350.000 heures de données sur le comportement humain – et de procéder à des recoupements pour prédire ce que les personnes allaient faire. Lors de l'expérimentation menée auprès des personnels du MIT, les prédictions se sont avérées fiables à 85%. On imagine facilement les applications marketing ou sécuritaires qui pourraient en découler.

■ Une brève présentation de l'expérimentation *Reality Mining* : <http://reality.media.mit.edu/>

■ L'opinion de Bruce Schneier : http://www.schneier.com/blog/archives/2005/07/automatic_surve.html

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Schéma directeur administration électronique

L'ADAE (Agence pour le Développement de l'Administration Electronique) diffuse en ligne les actes du colloque du 22 juin 2005 consacré à son projet de schéma directeur administration électronique. L'une des grandes innovations concerne la création d'une cinquantaine d'« initiatives communes » qui représentent un domaine intermédiaire entre, d'une part les 400 et bientôt 1000 projets administration électronique et, d'autre part, les grands objectifs stratégiques des pouvoirs publics dans ce domaine. Au sein du chapitre « service de confiance » figurent trois initiatives communes : « identités numériques », « sécurité des services » et « certificats électroniques ». On retrouve également une initiative commune « archivage » qui est considéré comme une fonction transverse de gestion au même titre que les fonctions ressources humaines ou finances.

■ Accéder au dossier complet de présentation : http://www.adae.gouv.fr/breve.php3?id_breve=56

■ La liste des initiatives communes : www.adae.gouv.fr/IMG/pdf/liste_initiatives.pdf

Etude Capgemini consulting sur la e-administration

Une image positive, des utilisateurs plus nombreux, un niveau de satisfaction très élevé : en France, tous les indicateurs de l'administration électronique sont au vert. Tels sont les enseignements de la récente étude menée par Capgemini consulting et TNS Sofres. On retiendra que la création d'un compte administratif personnalisé rencontre un écho favorable auprès des internautes français alors que les britanniques sont de plus en plus réticents. « *La préférence pour le contact humain et les craintes en matière de confidentialité restent les principaux freins à l'utilisation des e-services publics* » soulignent les auteurs de l'étude.

■ Le communiqué de presse de Capgemini consulting :

http://www.fr.capgemini.com/m/fr/n/pdf_e-Administration_2005_1_ann_e_du_changement.pdf

■ La synthèse de l'étude par l'ADAE : http://www.adae.gouv.fr/article.php3?id_article=863

Royaume-Uni : la carte des gentils ados

Le Royaume-Uni envisage d'expérimenter une carte de services locale destinée aux adolescents. Les porteurs issus des milieux modestes auront leurs cartes créditées par les autorités à hauteur de 12 livres par mois, s'ils adoptent un comportement citoyen. A l'inverse les « sauvageons » se verront retirer leur carte. Non, mais !

Source : KableNET – Date : 18 juillet 2005

■ Lien de l'article (en anglais) :

<http://www.kablenet.com/kd.nsf/Frontpage/2D7A6ECE578BE02180257042003B8AAA?OpenDocument>

JURIDIQUE

L'acte authentique électronique est (enfin) arrivé

Les décrets attendus depuis près de 5 ans sont enfin sortis pour permettre aux notaires de lancer l'acte authentique électronique. Ces derniers vont maintenant pouvoir utiliser l'ensemble des concepts liés à la dématérialisation dans la mesure où l'acte notarié électronique devra être signé électroniquement. Ils devront conserver les actes électroniques « *dans des conditions de nature à en préserver l'intégrité et la lisibilité* » et « *l'ensemble des informations concernant l'acte dès son établissement, telles que les données permettant de l'identifier, de déterminer ses propriétés et d'en assurer la traçabilité doit être également conservé* ». On notera également avec Benoît Tabaka, que « *Pour leur signature, les parties et les témoins doivent utiliser un procédé permettant l'apposition sur l'acte notarié, visible à l'écran, de l'image de leur signature manuscrite* »

Source : Un petit blog sur le e-commerce – Date : 11 août 2005 – Auteur : Benoît Tabaka

■ Lien de l'article : <http://tabaka.blogspot.com/2005/08/lacte-authentique-lectronique-lanc.html>

■ Le texte des Décrets :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSC0520513D>

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSC0520512D>

DSI, RSSI confrontés au chantier de la conformité

« *DSI, ne sortez plus sans votre avocat* » écrit Jean-Philippe Bichard dans un article de 01 DSI consacré au grand chantier de la « conformité ». Ce vocable (on parle aussi de *compliance*) recouvre le respect des dispositions réglementaires mais aussi des règles déontologiques par le système d'information des organisations. Chez l'assureur AG2R, l'une des questions qui se pose est la suivante : « *Comment réaliser des opérations de traçabilité pour détecter des tentatives d'escroquerie et de blanchiment sans nuire à la vie privée des utilisateurs ?* »

Source : 01 DSI – Date : 31 août 2005 – Auteur : Jean-Philippe Bichard

■ Lien de l'article : http://www.01net.com/article/286765_a.html

Obligation de géolocaliser les appels d'urgence

C'est le 29 juillet dernier qu'a été publié le décret permettant la mise en application de la loi du 9 juillet 2004 dite « Paquet Telecom » et plus particulièrement les dispositions relatives à la géolocalisation. L'article D. 98-8 indique : « *Lors d'un appel d'urgence, l'opérateur transmet aux services de secours les données de localisation de l'appelant, lorsque les équipements dont il dispose lui permettent de connaître ces données* ».

Source : ZDNet – Date : 2 août 2005 – Auteur : Christophe Guillemin

■ Lien de l'article : <http://www.zdnet.fr/actualites/telecoms/0,39040748,39249336,00.htm>

ARCHIVAGE ET TRAÇABILITE

Les entreprises et l'archivage des documents électroniques

Une étude réalisée par Markess International en février 2005 pour le compte de la FNTC donne un éclairage chiffré sur les pratiques en matière d'archivage des contrats ou des commandes électroniques. Sur les 100 entreprises interrogées, issues du BTP, de l'industrie, de l'immobilier ou des professions réglementées, 59% déclarent procéder à un archivage interne et 5% recourir aux services d'un tiers externe. 7% ont un projet d'archivage en interne et 2% comptent faire appel à un prestataire externe. Enfin, près du quart des entreprises ne sont pas en mesure de répondre à la question posée.

Source : La Lettre de la Confiance – Date : mai 2005 – Auteur : FNTC

■ Accéder à la lettre de la Confiance (page 2) : http://www.fntc.org/articles/article.php3?id_article=109

Le dossier RFID de l'Expansion

Avec son article intitulé « RFID, la superpuce qui colonise la planète », l'Expansion propose un dossier qui permettra au lecteur d'effectuer une révision complète. Toutes les dimensions du sujet sont abordées : principes technologiques, usages, coûts, entreprises en pointe et, bien sûr, le débat sur les atteintes à la vie privée.

Source : L'Expansion – Date : 31 août 2005 – Auteur : Laurent Barbotin

■ Lien de l'article : <http://www.lexpansion.com/art/6.0.133992.1.html>

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Quel retour sur investissement pour la carte d'identité britannique ?

Selon l'analyse financière réalisée le 19 juillet 2005 par Brian Gladman, le programme de la nouvelle carte d'identité britannique présenterait un bilan financier positif, dans le meilleur des cas, au bout de 14 ans. Le nouveau système de vérification d'identité procurerait donc un faible retour sur investissement pour le contribuable britannique. L'auteur indique également que le secteur privé, bien plus que le secteur public, sera le principal bénéficiaire du futur dispositif. Il lui paraîtrait donc logique que les entreprises contribuent plus fortement à l'investissement. Enfin, Brian Gladman écrit qu'un projet alternatif fondé le seul volontariat, bien moins coûteux, serait de nature à procurer 90% des bénéfices attendus par les pouvoirs publics

■ L'analyse de Brian Gladman (5 pages en anglais) :

[http://www.kablenet.com/kd.nsf/baa38784e409a42380256b02006a564b/cc598e32de32015c802570440049e1d8/\\$FILE/ID%20cards%20-%20Gladman%20analysis.pdf](http://www.kablenet.com/kd.nsf/baa38784e409a42380256b02006a564b/cc598e32de32015c802570440049e1d8/$FILE/ID%20cards%20-%20Gladman%20analysis.pdf)

Biométrie, sécurité et libertés individuelles

Un article juridique complet structuré comme une dissertation. La première partie analyse les contraintes internationales et la façon dont la France devance parfois ces exigences. Dans un second temps, les auteurs détaillent les deux principales critiques adressées aux dispositifs biométriques : la systématisation de la « logique des traces » et la confusion entre l'identification et l'authentification.

Source : droit-ntic.com – Date : 15 août 2005 – Auteurs : Philippe Andrieu et Olivier Gamet

■ Lien de l'article : <http://www.droit-ntic.com/news/afficher.php?id=316>

Un NIS (Numéro d'Identifiant de Santé) pour le DMP

Le dossier de consultation pour la sélection des hébergeurs du Dossier Médical Personnel (DMP) est en ligne. Au détour des 80 pages du dossier, annexes comprises, on découvre le mécanisme envisagé pour l'identification des patients. L'édifice repose sur la création du « NIS », Numéro d'Identifiant de Santé. Ce NIS sera calculé par un tiers de confiance (institution, distincte des hébergeurs, qui n'est pas identifiée) à partir du NIR plus communément appelé numéro de sécurité

social. Deux points sont à souligner : il ne sera pas possible de remonter au NIR à partir du NIS et le NIS sera un identifiant non significatif (à la différence du NIR qui permet de connaître le sexe, l'âge et le département de naissance).

Les droits du patient reposent sur 4 piliers : il donne les autorisations d'accès aux professionnels de santé ; il a accès au contenu du dossier ; il a la possibilité d'alimenter un espace privé au sein de son DMP et, enfin, il a accès aux traces de tous les événements attachés à son dossier.

■ Le dossier de consultation :

http://www.dossier-medical.info/medical_patient_sante/files/Cahier_charges_hebergeurs.pdf

■ L'identification du patient est abordée dans les pages 7 et 8 (sur 55) du document pdf comportant les annexes

Les annexes : http://www.dossier-medical.info/medical_patient_sante/files/annexes.pdf

TRAVAIL

CPO : combien de divisions ?

Combien sont les *Chief Privacy Officer* (CPO), ces cousins américains des Correspondants Informatiques et Libertés ? Deux enquêtes récentes permettent d'y voir plus clair. Selon l'étude menée par *The Ponemon Institute* en juillet 2005, 69% des grandes entreprises interrogées disposent d'un professionnel de la *privacy*, le plus souvent avec le titre de CPO. A noter que seuls 41% d'entre eux exercent cette fonction à plein temps. Une seconde étude menée en août 2005 par Accenture et Information Week auprès d'un panel bien plus large (2500 professionnels de l'informatique) complète le tableau en prenant en compte les entreprises de toute taille. 15% des personnes interrogées indiquent que leur entreprise a créé le poste de CPO.

Source : Inside 1to1 Privacy – Date : 8 septembre 2005 – Auteur : Elizabeth Clampet

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.1to1.com/View.aspx?DocID=29111>

Identification préalable nécessaire.

A DECOUVRIR

Séminaire protection des données personnelles de la DGE

La Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'industrie – anciennement DiGITIP – diffuse en ligne la totalité des actes du séminaire qu'elle a organisé sur le thème de la protection des données personnelles. Le séminaire s'est déroulé en deux sessions : le 23 mars puis le 13 juin 2005.

■ Accéder au programme et aux interventions :

http://www.telecom.gouv.fr/secur/som_dp05.htm

http://www.telecom.gouv.fr/secur/som_dp0605.htm

■ Accéder aux comptes-rendus :

http://www.telecom.gouv.fr/secur/docs/crsemidnum_23mars.pdf

http://www.telecom.gouv.fr/secur/docs/crsemidnum_13juin.pdf

Arnaud Belleil, Directeur Associé de Cecurity.com, est co-rédacteur avec Frédéric Tatoux (DGE) des comptes-rendus.

Privacy & Confidentiality Perspectives

The Society of American Archivist a publié en 2005 un ouvrage consacré à la protection des données personnelles : *Privacy and Confidentiality Perspectives*. Un indice supplémentaire pour témoigner de l'imbrication croissante des domaines archivage électronique et protection des données personnelles.

■ En savoir plus (en anglais) : <http://www.archivists.org/catalog/pubDetail.asp?objectID=1619>

The Sorting Door project

Un site en anglais, animé par Ross Stapleton Gray, qui aborde la question des impacts sociétaux du RFID, particulièrement dans le domaine des atteintes à la vie privée. Le nom du site est une référence à Harry Potter (« *the Sorting Hat* »).

■ Découvrir le site : <http://www.sortingdoor.com/>

EVENEMENT

L'agenda de Cecurity.com

Cecurity.com interviendra le 6 octobre 2005 lors de la table ronde organisée par la FNTC dans le cadre du salon de la GEIDE sur le thème « *Archivage électronique, plateforme interne ou services externalisés ? Des labels pour la confiance* ».

<http://www.mci-salons.fr/geide/>

Cecurity.com participera le 13 octobre 2005 à la Première Journée nationale de l'e-administration organisée par Chambersign.

<http://www.chambersign.fr/actualite/e-administration-13-10-05.jsp>

Retrouvez tous les jours, notre revue de presse privacy sur :

<http://www.cecurity.com>

Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à :

<mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

Newsletter Cecurity.com -
L'actualité de la privacy et de l'identité numérique
Email <mailto:news@cecurity.com>
Web <http://www.cecurity.com>
Tel 01 56 43 37 36
